

Réunion de la Commission des Terrains et FAFA
Procès-verbal n°2026-01-10
Relevé de décisions

Réunion en
Présentielle et ~~ou~~ Samedi 10 janvier 2026 de 09h30 à 11h00
en visioconférence

Président délégué : Pierre TAESCH
Président CDTIS : David GIULIANI
Délégué du CD : Michel GOTTE
Président CRTIS : Michel GENDRON Ligue

Membres Terrains : David GIULIANI, Michel GOTTE, Michel WIRIG, Meriem
BARINA, Patrick KRIEG, Jean-Marie MONFORT, Sebastien
WICKER, Olivier BIANCHI

Membre du FAFA : Michel SPINDLER

Salarié : Vincent GALLORO en visio

Excusés où Michel GOTTE, Michel WIRIG, Sebastien WICKER, Meriem
Remplacés : BARINA, Patrick KRIEG, Olivier BIANCHI,

Le Président ouvre la séance, il salue les membres présents, et indique qu'en raison des intempéries neigeuses une partie des membres se sont excusés.

Le Président remercie particulièrement Pierre TAESCH Président Délégué du District de sa participation et souhaite à tous une excellente année 2026.

1 La situation des dossiers FAFA,

Michel SPINDLER remet aux membres la liste des dossiers en cours qui a été préparé par Vincent GALLORO.

Elle est considérablement réduite ce qui montre l'efficacité du suivi apporté à ces dossiers, un commentaire personnalisé est apporté sur chacun des dossiers encours.

En ce qui concerne le déblocage des subventions, il est rappeler à la commission qu'il est impératif d'effectuer et de transmettre le rapport de fin de travaux.

2 Les contrôles en cours des terrains,

Il reste une quinzaine de contrôles à effectuer pour au plus tard au 31 mars. Sébastien WICKER doit apurer une grande partie des dossiers de son secteur courant février.

3 Le contrôle des gymnases pour l'organisation des compétitions de Futsal.

Ce point est très sensible, Michel Gendron nous a adressé un mail en date 08 janvier concernant les règles de contrôle de ces gymnases dont l'objectif principal est d'obtenir l'AOP (Autorisation d'ouverture au public), ce travail doit être effectué en concertation avec la commission Futsal, et la commission des compétitions. .

La commission futsal ne doit pas programmer de compétition dans des salles non classées et alerter la CDTIS qui est en mesure d'intervenir rapidement pour proposer le classement.

Michel GENDRON nous précise quelques rappels :

- une visite de classement ne peut se faire qu'avec l'accord du propriétaire. il faut anticiper les échéances de classement et être informé par la commission futsal des installations utilisées.

Grâce aux capacités de STADIUM par l'intermédiaire de Nathalie RAMONET, on peut toucher les propriétaires pour avoir leur accord et enclencher la procédure de classement.

- Position préconisée par la FFF : une installation classée au 1er jour de la saison mais dont le classement arrive à échéance en cours de saison est considérée classée jusqu'au terme de la saison en cours à condition que le propriétaire ait sollicité le renouvellement du classement.
- Il est important de connaître la chaîne de responsabilité : en l'absence de classement, le propriétaire et l'instance organisatrice sont responsables en cas d'accident ou d'incident liés à la fréquentation publique.
- Il est nécessaire de disposer d'un AOP ou d'un PV de commission de sécurité indiquant la capacité d'accueil en spectateurs. En l'absence, aucun spectateur ne peut être admis.
- Il n'y a pas de classement provisoire : une installation est classée ou pas. S'il y a des non conformités mineures, elle peut-être classée pour une durée permettant de faire les travaux nécessaires.

4 Divers

- 4.1 L'ensemble des délégués est quelque fois amené à nous signaler des points de non-conformité concernant les terrains. Le Président demande à Pierre TAESCH d'intervenir auprès de ceux-ci, afin de faire compléter ces rapports en joignant une photo de ces anomalies à leur compte rendu.
- 4.2 La date du repas annuel de la commission sera fixée lors de la prochaine réunion.

5 Calendrier des réunions

Samedi 28 février 2026 à 09H30 au District Mosellan ou en visio.

Michel SPINDLER

